



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 8963

Texte de la question

M. François Asensi tient à attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la dernière étude menée par la DHOS et certaines ARH de l'Ile-de-France. Portant sur les blocs opératoires, les finalités de cette étude comparative, réalisée entre les six hôpitaux publics de la Seine-Saint-Denis, suscitent de nombreuses inquiétudes. Entre l'amélioration qualitative des pratiques opératoires pour tous les hôpitaux, ou au contraire la réduction de « l'offre » chirurgicale dans certains d'entre eux, on peut s'interroger sur le sens de cette étude. Plus globalement, la recherche par trop systématique des doublons, les volontés de regroupement des plateaux techniques existants sans véritable prise en compte des impératifs d'une médecine hospitalière de proximité, la mutualisation strictement comptable des gardes et astreintes, toutes ces actions que mettent en place les projets médicaux de territoire amènent à s'interroger sur leurs ambitions réelles. Attaché à un service public hospitalier de qualité et de proximité pour tous, il lui demande des précisions sur ce qui semble être une politique systématique de réduction de l'offre de soins, dont seront victimes tant les personnels de ces hôpitaux que les habitants de Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8963

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6676

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)